



SECTION du Doubs

COMMUNIQUE FO-DGFIP 25

Notre site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>

CTL du 5 janvier 2017 « suppressions d'emplois »

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Ce comité technique local traditionnellement dévolu aux suppressions d'emplois se tient dans un contexte que nous pouvons qualifier de compliqué.

Il fait suite à une journée de grève dont notre Directeur Général aurait tort de minimiser le résultat et dans un climat de dialogue social dégradé sur lequel nous reviendrons, le tout sur fond d'attaques politiques contre les fonctionnaires, relayées avec complaisance par les médias qui, et c'est le comble, ne suscitent pas de réaction du pouvoir en place.

S'agissant de la journée de grève du 15 novembre, nous avons noté pour notre part, qu'un agent sur 4 était en grève ce qui demeure élevé et le signe d'un malaise persistant que notre Directeur Général devrait prendre en considération au même titre que la mobilisation inusitée des personnels d'encadrement.

Cette dernière est sans doute due au sort qu'il a réservé à certains d'entre eux à travers notamment la transposition de PPCR mais pas seulement. Il arrive un moment en effet, où, d'injonctions contradictoires en diminution des moyens et en manque de reconnaissance à travers une réduction des perspectives de carrière, la colère et la démotivation gagnent du terrain.

Tout aussi inquiétant est le déséquilibre constaté en termes de mobilisation entre les zones fortement urbanisées et les zones périurbaines ou rurales dont un taux particulièrement important chez les adjoints. S'agissant de ces derniers, ce n'est pas l'aumône que notre Directeur Général va leur accorder qui va calmer leur irritation.

Pour F.O.-DGFIP, ce clivage est le symptôme d'une urgence : celle d'en finir avec des restructurations uniquement dictées par des considérations budgétaires au mépris des besoins de la population et des conditions de vie personnelle des agents.

Nous avons demandé à notre Directeur Général à maintes reprises un arrêt des restructurations et fermetures de postes et services au moins le temps de faire le point et d'en mesurer les impacts tant sur la population que sur les services et les personnels.

En matière de réponse le moins que nous puissions dire est que nous avons été servis et même au-delà de ce que nous avions pu imaginer.

Nous n'en finissons plus en effet, d'assister à une accélération et à un empilement de réformes en tout genre, pas toujours conduites avec le niveau de préparation normalement attendu dans une administration comme la nôtre.

À titre d'exemple, nous citerons le rajout du transfert de la mission enregistrement des SIE vers les SPF aux difficultés générées par la fusion des bases FIDJI qui apporte de l'eau au moulin des partisans de l'externalisation de la mission.

Tout ceci se déroule dans une confusion totale entre efficacité et frénésie comme si notre Directeur Général, et d'autres, avaient peur d'arriver en retard au rendez-vous du démantèlement du réseau tel le lapin blanc de Lewis Carroll.

Mais, nous ne sommes pas au pays des merveilles et, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre administration aurait atteint des sommets dans la satisfaction de l'usager.

Or depuis quelque temps, la qualité de l'accueil est régulièrement remise en question. Le numérique ne peut donc pas tout et le repli généralisé du réseau aboutit à l'abandon de pans entiers du territoire.

C'est à tel point que le magazine «Acteurs Publics » se fait le relais d'un rapport sénatorial qui qualifie la concertation de la DGFIP en milieu rural de défailante et estime que le repli généralisé des services de l'État constitue une grave menace en termes d'aménagement du territoire sans pour autant garantir une meilleure qualité de service.

La lecture de ce rapport est riche d'enseignements s'agissant notamment d'informations concernant le niveau des restructurations que notre Directeur Général persiste à ne pas nous communiquer mais que les auteurs du rapport se sont manifestement procurées sans difficulté.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour qu'il accepte d'une part de procéder enfin en toute transparence et concertation au bilan de la fusion et d'autre part d'ouvrir des discussions véritablement propices à la construction d'une administration adaptée aux enjeux du monde d'aujourd'hui ?

La concertation est défailante avec les élus locaux, le fait de dire qu'elle l'est aussi avec les représentants syndicaux dans les DD/RFiP relève du doux euphémisme. Ils sont la plupart du temps placés devant le fait accompli quand la pseudo-consultation ne s'apparente pas à une vaste parodie de dialogue social.

Le chemin est tracé, il ne faut pas s'en écarter et rien ne changera dans le projet y compris à la marge.

Pour en venir au sujet de l'ordre du jour traitant du volet emploi, nous avons été ravis d'apprendre à la lecture des documents de travail que nous étions « des colporteurs de fausses nouvelles » autrement dit des menteurs, s'agissant de la diminution du plafond d'emplois autorisés à la DGFIP.

Pour F.O.-DGFIP, il est bien de 1 815 emplois et les documents du Comité Technique Ministériel comme l'examen du programme 156 en attestent. Nous ne mentons pas, nous expliquons car, de notre point de vue le recrutement d'apprentis ne saurait se substituer l'ouverture d'emplois de titulaires, pas plus d'ailleurs que des emplois provenant des services des ordonnateurs dans le cadre de la multiplication de SFACT(Services FACTuriers).

Nous avons rappelé à notre Directeur général que le code du travail prévoit que les apprentis ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des entreprises notamment s'agissant du seuil de mise en place d'un comité d'entreprise.

En outre, nous n'avons pas inventé le concept d'ETPT (Equivalent Temps PleinTravaillé). Nous avons effectivement une divergence d'appréciation du sens des mots. En effet, dès lors que notre Directeur Général n'hésite pas à écrire qu'un renfort spécifique d'emplois a été validé par les ministres dans le cadre de la mise du PAS (Prélèvement A la Source) alors qu'il s'agit en fait d'emplois non supprimés, comment voulez-vous que nous nous comprenions ?

Pour conclure, depuis des années, les différents Directeurs Généraux nous disent que le sort réservé à la DGFIP est un moindre mal, que c'est mieux que si c'était pire. Et pourquoi mieux ne serait-il pas possible ?

Au motif que les politiques successives ont fait, au fil des ans, de l'administration économique fiscale et financière une variable d'ajustement budgétaire d'abord au nom de critères déterminés à un moment précis de l'histoire et peut-être plus vraiment adaptés puis, du pacte européen de stabilité budgétaire, sans pour autant de résultats visibles sur le plan économique.

Comme le dit notre secrétaire général Jean-Claude Mailly l'austérité est triplement suicidaire : économiquement, socialement et à terme démocratiquement, le terme n'est peut-être plus très loin. Il est encore temps de réagir.

Les personnels des Finances Publiques en ont véritablement « marre d'être exemplaires »

Les élus FO-DGFIP 25

Sylvain CLIVIO François CHATEAU

Eric FLACHON (Expert)

SECRETARE DEPARTEMENTAL :François CHATEAU :

Division Formation Professionnelle et Concours

DDFIP RP – 17 rue de la Préfecture 25000 Besançon

Tel : 03 81 65 36 28

Local syndical DDFIP QVP

Tel : 03 81 25 21 61

fo.ddfip25@dgfip.finances.gouv.fr

SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX Adjoints:

Sylvie BOUVEROT (SIE Montbéliard)

Aude MARTY (Trésorerie de Valdahon/Pierrefontaine les Varans)

Eric FLACHON (DDFIP QVP – Dépôts de Fonds au Trésor)

Alain FAIVRE (PCE)

TRESORIER DEPARTEMENTAL :

Pascal LOUIS-TISSERAND (SIP Besançon Est) Tel : 03 81 65 39 16

Plus Forts avec FO, Rejoignez nous

NOM : ----- PRENOM :-----

GRADE : ECHELON : AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP du Doubs pour l'année 2017.**

Fait à

le

(signature)

A retourner FO-DGFIP 25 DDFIP 63 quai Veil Picard 25030 Besançon Cedex

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

